

24 OCT. 2013



Ordre du jour n°CD

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 OCTOBRE 2013

DELIBERATION N°13/079

ILOT LES CANAUX

**DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE (DUP) ET DOSSIER D'ENQUETE
PARCELLAIRE**

Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- Vu le décret modifié 98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA)
- Vu la convention opérationnelle entre la Commune de Riorges et l'EPORA, signée le 29 août 2011,
- Vu le dossier de DUP en annexe.

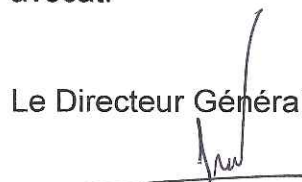
Considérant que :

- Suite à une concertation avec les acteurs économiques et commerciaux, la Ville envisage la création d'environ 40 logements dont 20 logements sociaux à réaliser en trois phases afin de permettre notamment la réinstallation des commerces déjà présents en rez-de-chaussée dans les nouveaux programmes.
- Une procédure d'expropriation doit être menée, 10 parcelles restant à acquérir après une première phase d'acquisition amiable (AI 187, AI 188, AI 189, AI 190, AI 192, AI 193, AI 194, AI 202p, AI 458, AI 584).

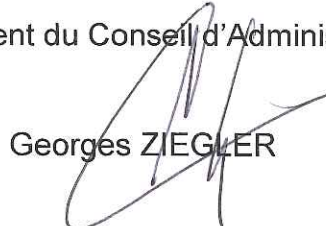
Sur proposition du Président,

- Décide d'acquérir les propriétés foncières incluses dans le périmètre de la convention et d'en demander le transfert de propriété par voie d'expropriation, conformément au dossier joint aux présentes,
- Sollicite Madame La Préfète pour l'ouverture de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique et l'ouverture d'une enquête parcellaire sur les immeubles concernés,
- Autorise le Directeur Général à mener à bien l'opération, par voie amiable ou en cas d'échec des négociations, à poursuivre la procédure d'expropriation dans ses phases administrative et judiciaire,
- Autorise le Directeur Général dans le cadre de la procédure de l'expropriation à ester en justice, à défendre les intérêts de l'EPORA devant les juridictions compétentes, à signer toutes pièces utiles et accomplir toutes formalités nécessaires au déroulement de la procédure, en désignant le cas échéant un avocat.

Le Directeur Général


Jean GUILLET

Le Président du Conseil d'Administration


Georges ZIEGLER

Pour le Préfet
de la région Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales


Guy LEVI